

ASSEMBLEE DES MAL LOGE·ES

ULTIMATUM DU 2 MARS 2008 AU CONSEIL D'ETAT

Messieurs les Conseillers d'Etat,

La cinquième Assemblée des Mal-logéEs, réunie sur la Plaine de Plainpalais ce 2 mars 2008, a décidé d'adresser une requête urgente au Conseil d'Etat et à tous les organismes qui assument une responsabilité par rapport à la crise actuelle du logement.

L'Assemblée a entendu de nombreux témoignages accablants: personnes qui cherchent un logement décent depuis des années, locataires confrontés à des congés et des hausses de loyers abusives, habitants expulsés sans relogement, fins de non-recevoir des régies et des services publics du logement, etc. Elle a constaté l'inadéquation quantitative et qualitative des projets de construction et d'urbanisme actuels.

Ces projets ne résoudre pas (voire aggraveront) la crise et la détérioration des conditions de vie du plus grand nombre. Il faudra des mesures bien plus énergiques pour déserrer l'étau financier dans lequel sont pris les habitants de Genève! Enfin, l'Assemblée des Mal-logéEs a remarqué que des dispositions constitutionnelles et légales supposées remédier aux problèmes actuels du logement ne sont pas appliquées, ainsi l'article constitutionnel établissant un droit au logement dont les dispositions d'application prévoient notamment la remise sur le marché de logements laissés vides et des mesures propres à éviter que des personnes se retrouvent sans logement suite à une expulsion.

Dans ces conditions et devant l'urgence, il nous paraît légitime d'exiger :

-  **La reconnaissance, par le Conseil d'Etat, de l'état d'urgence en matière de logement;**
-  **Un moratoire sur les changements d'affectation de locaux d'habitation en locaux commerciaux ;**
-  **La mise à disposition de terrains et la tolérance pour des constructions alternatives;**
-  **Un moratoire total sur toutes les expulsions, de locataires comme de squatters, tant que la pénurie exclut un relogement décent ;**
-  **La réquisition des locaux laissés vides, quelle que soit leur affectation (commerciale ou locative) et leur remise en location et la tolérance envers leur éventuelle occupation par les citoyens.**

Ces cinq points devront être admis et un calendrier de mise en oeuvre proposé le 2 avril 2008 au plus tard, faute de quoi l'Assemblée des Mal-logés appellera la population à les mettre elle-même en pratique. Nous demandons aux destinataires de cette lettre ouverte de prendre position sur ces exigences et appelons toutes les personnes concernées à se rendre au siège du Conseil d'Etat pour prendre acte de sa réponse, **le mercredi 2 avril dès 13H.**